CLUB RETRAITE SPORTIVE AGGLOMÉRATION MOULINOISE
Maison Départementale des Sports - 4, rue de Refembre 03000 MOULINS - ☎ 04 70 20 62 88
retraite.sportive.agglo.moulinoise@orange.fr https://rsamoulins.fr Siret 411 474 802 00054

Moulins le 8 juillet 2022

Chers adhérents,

Le prochain séjour « neige » se déroulera
aux Karellis du samedi 21 janvier au samedi 28 janvier 2023. Adresse de l'hébergement : « LES KARELLIS » Club Azureva 73870 MONTRICHER-ALBANNE Tél : 04 79 59 51 03

Située au cœur de la vallée de la Maurienne, cette station savoyarde est tout proche de la frontière italienne et de la jolie ville de Chambéry.

Le prix du séjour sera de 730 €, assurance « annulation de séjour » incluse. *Certes, cette assurance est optionnelle mais l'expérience montre toute sa nécessité.*
Le club a souscrit auprès de la MAIF un contrat collectif avantageux.
Les remontées mécaniques sont incluses pour tous *(les raquetteurs verront l'accès aux pistes facilité).*
Prix de la chambre individuelle 98 €.

Les inscriptions se feront **jusqu'au 30 septembre 2022**. Une liste d'attente sera établie ; elle donnera la priorité aux skieurs et aux raquettistes, dans l'ordre de réception.

Un premier versement de 400 € par personne sera effectué à l'inscription.
Les chèques ne seront débités qu'à la fin du mois d'octobre.

Le solde de 330 € par personne sera versé pour le 15 décembre.

Les paiements s'effectueront par chèque bancaire libellé à l'ordre de **Club de la Retraite sportive** et transmis à Jean-François LAMPIN, 607 route des Vignes 03210 CHEMILLY.

Le départ se fera du parking de Prêt à Partir – STI Allier – ZI « La Couasse » à Avermes à une heure qui vous sera précisée ultérieurement.

Les déjeuners du premier et du dernier jour sont à la charge de chacun (*arrêts prévus dans une cafétéria*).

Nous espérons que ce projet vous séduira et retiendra toute votre attention.

Si votre décision de participer à ce séjour est déjà prise, n'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant afin de faciliter au mieux les prévisions d'organisation.

Mesures de sécurité

Le séjour « neige » organisé chaque année répond à un double objectif :

- Permettre aux adhérents de découvrir une région montagneuse en période hivernale au travers de promenades libres ou organisées à partir de notre lieu d'hébergement
- Et bien sûr de fournir aux amateurs de sports d'hiver la possibilité de pratiquer leur activité préférée.
- Pour votre sécurité, vous devez respecter les mesures suivantes :
- Ne pas s'éloigner seul de la station mais le faire en groupe (un groupe étant composé d'un minimum de deux personnes !) ; un des participants étant, si possible, équipé d'un téléphone portable ;
- Choisir comme itinéraire de promenade un circuit bien signalé : route ou chemin balisé ;
- Port du casque obligatoire pour les skieurs ;
- Pour les skieurs : interdiction formelle de skier hors-piste ;
- Pratique encadrée des activités sportives (ski alpin et raquettes à neige) et respect des consignes données par les animateurs. Une activité sportive réalisée en dehors du groupe encadré ne peut, en aucun cas, engager la responsabilité de l'association.

Les mesures sanitaires en vigueur au moment seront scrupuleusement respectées.

Assurances

Votre licence FFRS vous assure la garantie « dommages corporels ».

Les pratiquants de sports d'hiver (ski et raquettes à neige) devront s'assurer qu'ils sont couverts en responsabilité civile par leur contrat d'assurance familial.

Bien cordialement,

Les Co-Présidents,
Alain JOACHIM, Michel JARDONNET

T.S.V.P.

Conditions générales d'annulation

Le club souscrit une assurance annulation voyage auprès de la MAIF.
*Vous trouverez ci-après **des précisions supplémentaires** en cas d'annulation de votre voyage :*

1. S'il s'agit d'une annulation pour **convenance personnelle** ou pour tout motif non pris en charge par le contrat souscrit par la CRSAM auprès de la MAIF, les modalités suivantes seront appliquées, conformément aux conditions générales du prestataire du séjour :
   a. Reste à charge de l'adhérent avant le début du séjour :
      - Plus de 91 jours 5% du montant de la réservation annulée
      - Entre 90 et 61 jours 20 % du montant de la réservation annulée
      - Entre 60 et 15 jours 50% du montant de la réservation annulée
      - Moins de 15 jours 100% du montant de la réservation annulée
      - Non présentation à l'arrivée ou interruption de séjour 100 % du montant de la réservation.
   b. **ATTENTION** en cas d'annulation après l'inscription définitive, **les frais de transport**, **ne pourront pas être remboursés**, ceci afin de ne pas augmenter injustement le coût pour les autres participants.
2. S'il s'agit d'une annulation dont le motif est pris en charge par le contrat souscrit auprès de LA MAIF (*maladie justifiée, etc* …), le remboursement à l'adhérent se fera selon les modalités du contrat (1)

   (1) CONDITIONS D'OCTROI DE LA GARANTIE MAIF :

   La garantie est mise en œuvre en cas d'annulation avant le départ dans les cas justifiés par :

   - Le décès
   - Une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subi
   - La destruction accidentelle des locaux professionnels ou privés
   - Le licenciement économique
   - Les complications de grossesse
   - La convocation devant un tribunal en tant que témoin ou juré d'assises
   - La convocation en vue d'adoption d'un enfant
   - La mutation professionnelle obligeant le participant à déménager
   - La réquisition d'urgence du participant dans le cadre d'un service public médical ou militaire
   - La survenance d'un attentat, d'une émeute ou d'un acte de terrorisme se produisant à l'étranger dans le lieu de destination.

   Exclusions : Outre celles prévues aux articles 19 et 28 des conditions générales du contrat Raqvam Associations et Collectivités, la garantie ne peut s'exercer :

   - Pour tout fait, dommage ou faute dolosive provoqué par le participant
   - Pour la maladie ou l'accident préexistant à la souscription du contrat
   - Pour la grossesse, l'interruption volontaire de grossesse préexistant à la souscription du contrat
   - Pour les annulations liées à une pandémie ou à toutes mesures prises par les autorités publiques du fait de cette épidémie ou de cette pandémie.

PJ : Fiche de présentation de l'hébergement

A retourner à

Jean-François LAMPIN
607, route des Vignes
03210 CHEMILLY

Date limite d'envoi

15 décembre 2022

Chèque bancaire de **……**

330 € x nbre personnes
(428 € si chambre individuelle)

à l'ordre
CLUB RETRAITE SPORTIVE

Séjour « NEIGE » aux Karellis du 21 au 28 janvier 2023

SOLDE du règlement **330 €/personne**

NOM : ……*Prénom* ……

NOM : ……*Prénom* ……

Date …… *Signature*

✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂✂ ✂ ✂✂✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂✂ ✂ ✂ ✂ ✂

A retourner à

Jean-François LAMPIN
607, route des Vignes
03210 CHEMILLY

Date limite d'envoi

30 septembre 2022

Chèque bancaire de

……

400 € x nbre personnes

à l'ordre

CLUB RETRAITE SPORTIVE

Séjour « NEIGE » aux Karellis du 21 au 28 janvier 2023

BULLETIN d'INSCRIPTION avec premier versement 400 €/personne

N° Licence : | | | | | | | | |

NOM : ……Prénom ……

Nature de l'activité : Ski alpin ☐ Raquettes ☐ Balade ☐

☐ *Je souhaite une chambre individuelle (supplément de 98 € à verser avec le solde).*

Je déclare :

1. ***Avoir pris connaissance des conditions du séjour notamment les conditions d'annulation et d'assurance et les approuve,***
2. ***Être en possession d'une assurance personnelle en responsabilité civile.***

A …… , le ……2022

Signature,

N° Licence : | | | | | | | | |

NOM : ……Prénom ……

Nature de l'activité : Ski alpin ☐ Raquettes ☐ Balade ☐

Je déclare :

1. ***Avoir pris connaissance des conditions du séjour notamment les conditions d'annulation et d'assurance et les approuve,***
2. ***Être en possession d'une assurance personnelle en responsabilité civile.***

A …… , le ……2022

Signature,

SITE PARTENAIRE

Vous avez réservé un séjour au club Village Les Karellis et nous vous en remercions.
Voici quelques informations vous permettant de préparer au mieux vos vacances.

Au plaisir de vous recevoir…

Lieu de villégiature privilégié pour les amoureux des vacances au sport d'hiver, la station Village Les Karellis est réputée pour ses animations et son cadre familial. Située au cœur de la vallée de la Maurienne, venez découvrir tous les charmes de cette station savoyarde tout proche de la frontière italienne et de la jolie ville de Chambéry.

LE CLUB

Au pied des pistes, le village de vacances les Karellis est un complexe de 130 chambres tout confort de 1 à 9 personnes, dont 80 communicantes pour les familles, réparties sur 8 étages desservis par ascenseur. 2 logements pour personnes à mobilité réduite. Le ménage quotidien des chambres n'est pas assuré durant votre séjour.

LA RESTAURATION

En demi-pension, les repas seront servis le soir. Petit-déjeuner en self-service de 7h30 à 9h30. Déjeuner de 11h45 à 13h30 et dîner de 19h à 20h15 avec buffets d'entrées, de fromages et de desserts et choix du plat principal au "point chaud". Spécialités savoyardes servies dans une poêle géante et repas à thème. En option : fondue, raclette, petits déjeuners sportifs...
Possibilité de restauration rapide en terrasse (en fonction de la météo) et de repas froids pour les skieurs.

Pour le réveillon, le chef cuisinier vous concocte un repas festif sans supplément pour tout séjour d'une semaine en pension complète : "Spécial Noël" avec l'arrivée du Père Noël, surprises aux tous petits et repas dansant, et "Spécial Nouvel An" : réveillon avec animations musicales et repas dansant. La salle de restaurant est accessible par ascenseur.
Bar avec coin cheminée ouvert de 11h à 14h30 et de 16h45 à 23h. Consommations à régler sur place.
Nous ne pouvons assurer aucun régime.

LES ACTIVITÉS ET LES LOISIRS

PROFITEZ SUR PLACE

- Salle de musculation en libre accès (horaires à consulter à la réception).
- Sauna*, hammam* et bains bouillonnants ouvert du lundi au samedi de 16h30 à 19h30.
- Salle de massage* (modelages) : du mardi au samedi en fin de journée de 20 min à 1 h (inscriptions + tarifs disponibles à l'accueil).
- Espace coiffure*. *Avec supplément.

EN JOURNÉE

En fonction du programme : aqua-gym (uniquement l'été), danse et yoga. Tennis de table, découverte des pistes, balades pédestres, sorties raquettes encadrées, visites culturelles... Après le ski : jeux apéro, vin chaud, crêpes...

EN SOIRÉE

Spectacles, cabaret, discothèque…

VOS VACANCES D'HIVER

• **Domaine skiable des Karellis** (1600 m - 2550 m d'altitude) : 28 pistes sur 60 km pour tous les niveaux, stade de slalom, piste de luge, espace ludique de neige pour enfants, snowpark et boardercross à 2 300 m d'altitude. 30 km de pistes de ski de fond accessibles gratuitement. Exposé Nord-Nord/Est, le domaine skiable des Karellis bénéficie d´un enneigement privilégié, ce qui vous permet de profiter des plaisirs de la glisse de décembre à avril, au cœur d´une forêt de mélèzes.

Formule Tout Compris : forfait remontée mécanique 7 jours.

• **Autres activités** : 10 km de sentiers piétons balisés, sorties raquettes*, avec l'ESF, balades en chiens de traineaux*… Située au cœur de la vallée de la Maurienne, cette station 100% famille vous propose tout un panel d'activités* et animations* pour petits et grands.
*Avec supplément.

Dans la station :
• Cours ESF à partir de 4 ans dans le jardin d'enfants, équipé d'un fil neige, d'un canon à neige.
• La station des Karellis est équipée d'une piste de luge pour les enfants et d'un espace neige pour les plus petits.
• Soirée ados à la discothèque le Rockambol : tous les jeudis soirs de 21h30 à minuit (sans alcool, sans adulte).

LES ENFANTS

Encadrés par des animateurs diplômés, jeux d'extérieur, activités manuelles et ludiques, fabrication de costumes et préparation d'un spectacle et pour les plus grands, des soirées réservées en discothèque.
Les clubs sont ouverts pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi.
• **Club Petits de 3 à 5 ans.**
• **Club Moyens de 6 à 11 ans.**
• **Clubs Ados de 12 à 17 ans** - 1 soirée disco par semaine.
La santé des enfants : Les enfants doivent être confiés en bonne santé (se munir d'un carnet de santé ou d'un certificat médical).

LES SERVICES/PRESTATIONS

• Kit linge de toilette (1 grande serviette + 1 petite serviette) inclus et ménage assuré en fin de séjour.
• Terrasse solarium, plusieurs salons vers le bar, salle de télévision avec TNT.
• WIFI gratuit sur l'ensemble de la résidence y compris les chambres.
• Aire de jeux enfants, bibliothèque, ludothèque avec baby foot, tennis de table, flipper, billard, jeux de société…
• Tables à repasser, four micro-ondes, réfrigérateur.
• Biberonnerie avec chauffe-biberon, chaises hautes.
• Possibilité de rajouter un lit bébé dans la chambre sur demande, lits et baignoires bébé.
• Réhausseurs et chaises hautes en salle de restaurant.
• Casiers à ski fermés.
• Accès du parking non couvert de la station jusqu'à la réception du village par un ascenseur monte-charge.

PLAN D'ACCÈS

> Par route
Autoroute A6, Paris-Lyon, Autoroute A43, Sortie 27 Hermillon, continuer par la RN6, suivre direction Turin, prendre le CD81 à St Julien Montdenis, Direction Montricher Albanne, Les Karellis.

> Par avion
Aéroport Lyon - St Exupéry à 2h30,
Aéroport Chambéry Voglans à 1h30
Aéroport de Grenoble St Geoirs à 2h
Aéroport de Turin à 2h.

> Par train
TGV à 4h de Paris (gare de St Jean de Maurienne) en liaison autocar Karellis 15 km. Transfert Trans Alpes Car : 04 79 64 02 55.

EN OPTION

• 5 buanderies avec lave-linge et sèche-linge.

LES INFOS PRATIQUES

• La taxe de séjour : tarif déterminé par personne et par nuit, susceptible d'être révisé en cours d'année selon réglementations municipales, à régler sur place.
• Animaux non admis.

ADRESSE DE LA RÉCEPTION

"LES KARELLIS" - Club Azureva
73870 Montricher-Albanne
Tél : 04 79 59 51 03

OUVERTURE DE LA RÉCEPTION

Du lundi au samedi de 8h à 14h et de 17h à 20h. Le dimanche de 8 h à 20h.

ARRIVÉES : le dimanche à partir de 16h. Nous vous remercions d'informer la réception pour toute arrivée tardive. Après 22h et sans informations de votre part, nous nous réservons le droit de disposer de votre hébergement.
DÉPARTS : le dimanche avant 9h30.

Bon plan : avant de prendre la route, calculez votre itinéraire sur www.vacancesbleues.com

VACANCES BLEUES – 32, rue Edmond Rostand – BP 217 – 13431 Marseille cedex 06
SAS au capital de 914 694 € - RCS Marseille 421 866 344 – N° IM013100138
N° TVA Intracommunautaire : FR 80 421 866 344
Les informations sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées ou complétées par Vacances Bleues.